

Qualifiez juridiquement les faits

Par romaaanouuu, le 27/12/2016 à 12:15

Je dois qualifier juridiquement les faits et préciser s'il s'agit d'un acte ou d'un fait juridique d'un texte proposé de mon sujet. Mais j'ai beau essayer je n'y arrive pas. Aidez moi s'il vous plaît.

Le sujet:

Les parents de Jules se voient contraints de saisir le juge de proximité, compétent pour résoudre leur litige contre les parents de Marie. Ils vous demandent comment prouver que l'appareil photo d'une valeur de 150 euros détenu par les parents de Marie est bien le leur pour en obtenir la restitution. En effet, l'appareil détenu par Jules n'est plus sous garantie et les parents de Jules ont jeté le ticket de caisse. Toutefois, les premières photos stockées dans l'appareil photo détenu par Jules montrent Marie faisant des selfiies.

Par Isidore Beautelet, le 27/12/2016 à 13:24

Bonjour

Ben ça va être compliqué car c'est un vrai charabia

[citation] l'appareil photo d'une valeur de 150 euros **détenu par les parents de Marie** [...] En effet, l'appareil **détenu par Jules** [/citation]
Au final on ne sait plus qui détient l'appareil.

[citation] **Toutefois**, les premières photos stockées dans l'appareil photo détenu par Jules montrent Marie faisant des selfiies. [/citation]

Ceci n'arrange pas du tout les parents de Jules. Donc je ne comprend pas l'usage du "toutefois" qui laissait penser que les parents de Jules avaient un argument de poids à avancer.

Par Camille, le 27/12/2016 à 14:54

Bonjour,

Décidément, pas moyen d'entreprendre une action de groupe contre les chargés de TD qui fument la moquette de l'amphi avant de pondre leur sujet ?

[citation]Toutefois, les premières photos stockées dans l'appareil photo détenu par Jules montrent Marie faisant des selfies.[/citation]

Et les dernières montrent Bernadette Chirac en train de faire un pompier à François Hollande dans les salons de l'Elysée ???



Par **Isidore Beautelet**, le **27/12/2016 à 15:06**

Bonjour

Attendons tout de même de voir si romaaanouuu a recopié le cas tel que son chargé de TD lui a donné ou s'il l'a reformulé avec ses propres mots [smile3]

Par **Camille**, le **27/12/2016 à 15:18**

Re,

OK, ça ressemble pourtant bien à la prose ampoulée d'un chargé de TD...
Ou équivalent (romaaanouuu se dit lycéen).

Par **Isidore Beautelet**, le **27/12/2016 à 15:47**

Bonjour

Je vois que vous êtes connaisseur [smile3].
J'en profite pour vous dire que je vous ai envoyé un message privé.

Par **marianne76**, le **28/12/2016 à 11:47**

Bonjour

Rectification, il ne s'agit pas d'un chargé de TD : l'intervenant est un lycéen , son prof de droit est donc un prof d'éco quoi de plus logique [smile36] qui n'a donc jamais fait de droit de sa vie sauf au lycée ceci explique cela [smile33]

Par **Isidore Beautelet**, le **28/12/2016 à 12:03**

Bonjour

Ah je comprend mieux le redondance du verbe "détenir". C'est quand même triste de voir que le mot "propriétaire" est absent du cas pratique, alors que le droit de propriété en est le cœur.

Ce serait bien que romaaanouuu nous donne un signe de vie.